








## AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche organise un concours de

### TECHNICIEN PARAMÉDICAL TERRITORIAL

en convention avec les Centres de Gestion du Calvados, des Côtes d'Armor, de l'Essonne, de l'Eure, du Finistère, des Hauts-de-Seine, de l'Hérault, d'Ille et Vilaine, de Loire-Atlantique, du Lot, du Maine et Loire, de la Manche, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Orne, de la Sarthe, de Seine-Maritime, de Seine-Saint-Denis, du Val de Marne, du Val d'Oise, de Vendée et des Yvelines.

#### **Nombre de postes : 24**

-  Spécialité « Orthophoniste » : 13
-  Spécialité « Orthoptiste » : 1
-  Spécialité « Technicien de Laboratoire médicale » : 2
-  Spécialité « Manipulateur d'électroradiologie médicale » : 6
-  Spécialité « Préparateur en pharmacie hospitalière » : 2

***Pour toute information complémentaire, en particulier sur les conditions pour concourir, vous pouvez contacter le service concours du Centre de Gestion de la Manche soit par courrier, mail ou téléphone.***

**Date de l'épreuve orale** : à partir du 17 Mai 2018 à Saint-Lô

**Retrait des dossiers d'inscription** : du 16 Janvier au 07 Février 2018

- A l'accueil du Centre de Gestion de la Manche, aux heures d'ouverture des bureaux,
- Par voie postale, sur demande écrite individuelle (accompagnée d'une enveloppe grand format affranchie au tarif 100 g en vigueur, libellée aux nom et adresse du demandeur), adressée au Centre de Gestion de la Manche (voir adresse ci-dessous), le cachet de la poste faisant foi,
- Par préinscription sur le site [www.cdg50.fr](http://www.cdg50.fr). Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception par le Centre de Gestion de la Manche, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription (le cachet de la poste faisant foi). Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

*Aucune demande par téléphone, mail ou fax ne sera acceptée.*

*Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion de la Manche qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié, sera considéré comme non conforme et rejeté.*

*Tout courrier insuffisamment affranchi sera refusé.*

**Date limite de dépôt des dossiers d'inscription retirés ou imprimés lors de la préinscription** :

**Le 15 Février 2018**

- A l'accueil du Centre de Gestion de la Manche, aux heures d'ouverture des bureaux
- Par voie postale, au Centre de Gestion de la Manche (voir adresse ci-dessous), le cachet de la poste faisant foi

CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE

139 rue Guillaume Fouace

CS 12309

50009 SAINT-LO CEDEX

☎ 02.33.77.89.00

*Horaires d'ouverture des bureaux : du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00*